

Compte rendu de réunion n°05 du 26 janvier 2022- Comité de suivi

Auteur : CAUE86

Objet de la réunion :

- Point d'avancement étude par le Moe
- Préparation comité scientifique et technique

Le présent compte-rendu sera considéré comme approuvé s'il n'a fait l'objet d'aucune réclamation écrite adressée au CAUE 86 dans un délai de 48 h.

NOM	Coordonnées	Présent	Excusé	Diff. CR
MAITRE D'OUVRAGE	Conseil départemental de la Vienne			@
Mme Bénédicte Normand DAEE	bnormand@departement86.fr		X	
Mme Julia Belaunde		X		
MAITRISE D'ŒUVRE	francois.bonneaud@free.fr			@
M. François Bonneaud	Mandataire	X		
Mme Hélène Sirieys				
Mme Monique Chauvin		X@		
M. Pascal Chevallier				
M. Stéphane Bertin		X@		
AUTRES PARTICIPANTS				
M. Patrick Guédon – CEN NA	p.guedon@cen-na.org	X@		@
Mme Sirot-Devineau Conseil régional NA	anne-francoise.sirotdevineau@nouvelle-aquitaine.fr	X@		@
Mme Françoise Gaillard DREAL – paysagiste conseil	gaillardfse@gmail.com	X@		@
M. Alain De Nayer DREAL	alain.de-nayer@developpement-durable.gouv.fr	X@		@
Mme Séverine Verdier DDT Représentée par Mrs William Paris et Clément Briandet	severineverdier@vienne.gouv.fr	X@		@
M Romain Naudin			X	
CAUE86	contact@caue86.fr			@
Frédéric Lerond		X		
Sophie Aubégny		X		

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Décisions prises	A faire par...	Date de réalisation ou suivi
<p>❑ Calage du calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPIL : 27 juin 2022 à 14h30 salle René Monory, Conseil départemental - CST : 12 mai 2022 à 9h30, salle de réunion du CAUE86. Préfiguration de l'ordre du jour : Présentation de l'équipe ; présentation du site ; présentation du livre-guide ; point d'avancement de l'étude ; planning - Comité de suivi : tous les 2 mois. <p>❑ Demandes/Précisions du MOe</p> <p>Aide demandée pour cibler les personnes à rencontrer pour les entretiens prévus au marché : le comité scientifique et technique de mai devra permettre d'avancer sur ce point pour le MOe</p> <p>❑ Réalisation d'un livre-guide</p> <p>Une rencontre entre l'éditeur et le MOe a eu lieu le 14/01/2022. La réalisation d'une unité paysagère (d'un autre atlas) test va être réalisée pour mai 2022.</p> <p>❑ Mise en place du site internet</p> <p>Accès au site : http://vienne.atlas-de-paysages.fr/ Identifiant à l'entrée : vienne Mot de passe : paysages*86</p> <p>La présentation de l'analyse des représentations culturelles sera mise en ligne entre début avril et mi-mai. L'échelle pour les entités paysagères sera au 100 000° Il est demandé à chacun de consulter la bibliographie en ligne pour la compléter si besoin.</p> <p>Le site peut être enrichi par les articles des participants, par exemple : liens vers le label PCC ; études ENS ; études CAUE, lien vers site DREAL...pour la prochaine fois il est proposé de présenter un outil tableur pour partager les articles.</p> <p>Le MOe s'engage à transmettre au MOa les demandes exactes concernant les formats de photos. Le MOa transmet le contenu technique précis du devis du prestataire au MOe.</p>	<p>MOe/ Gestes Ed.</p> <p>TOUS</p> <p>MOe</p> <p>MOe/ CD86</p>	

<p>▣ Etat d'avancement phase 1</p> <p>Présentation des cartes recensées, on note un déficit de présence du département sur internet. Les limites sont peu marquées. Le CD86 se renseigne sur les cartes disponibles : randonnée, espaces naturels sensibles...</p> <p>Ne pas hésiter à transmettre les cartes en notre possession au MOe pour enrichir le travail sur les dénominations et les limites d'entité.</p> <p>Quid de l'appellation « terres rouges » ? Le MOe précise que l'étymologie retenue pour chaque entité sera présentée dans le document final.</p> <p>La DREAL précise qu'une étude spécifique sur la vallée de la Gartempe va être lancée, dans le cadre de la procédure de classement des sites. La vallée du Clain est également concernée par cette démarche de classement. Les études réalisées sur ces vallées dans les années 80 vont être transmises au Moe. Le CAUE précise qu'une démarche plan paysage va démarrer sur la CC Vienne et Gartempe. Le CEN-NA expose la méthode qui appliquée pour l'atlas de 1999 : unités paysagères au 100 000°, vallées au 25 000° + terrain + critères de pente Il y a un véritable questionnement à avoir sur les petits vallons, qui bien que reliés à la vallée principale ne sont pas forcément « en lien » avec elle. Le CEN-NA rappelle l'intérêt des sous-unités pour les vallées. La DREAL attire l'attention sur l'importance de ne pas multiplier les échelles pour ne pas nuire à la lisibilité globale. La DREAL précise cependant que certains vallons secondaires, tels celui de la Dive méritent l'attention. Le CAUE remarque que le seuil du Poitou est une appellation peu reprise ; souligne l'importance des vignobles, ainsi que le fait que la plaine de Thouars et la gâtine font référence à des territoires extérieurs au département. Le MOe souligne l'importance de l'équilibre global dans la définition des entités paysagères, qui sont étroitement liées aux enjeux. Le MOe interroge le CD86 sur la marque « Poitou » : une étude a-t-elle été réalisée ? Le CD86 se renseignera à ce sujet</p> <p>Le MOe rappelle la méthodologie : avant de contacter les communes, un questionnaire leur sera</p>	<p>CD86</p> <p>TOUS</p> <p>DREAL</p> <p>CD86</p>	
---	--	--

envoyé (2022) puis un travail en atelier et entretien (2023).

▫ **Autres points abordés**

Le CD86 va ajouter le président d'une association anti-éolien au comité scientifique et technique.

Le MOe rappelle que le CST constitue un lieu de travail.

Un point en interne (CD86) va prochainement être programmée concernant le site internet.

Le CR-NA informe de la tenue d'une conférence sur « paysage et transition énergétique » le 10 février prochain par le réseau paysage de Nouvelle Aquitaine.

PROCHAINE REUNION
Mercredi 23 mars 2022 à 10 h